

# Assurance Sociale Actualités

Le service d'information bihebdomadaire de la «Assurance Sociale Suisse»

## Assurances sociales

### Procédures d'observation 1

#### Le recours aux détectives sociaux approuvé à une nette majorité

64.7% de «oui» à la surveillance des assurés: les électeurs ont approuvé la base légale pour les procédures d'observation. Par le passé, l'assurance-invalidité (AI) et l'assurance-accidents (Suva) avaient déjà placé des assurés sous surveillance. La Cour européenne des droits de l'homme avait toutefois conclu à une base légale insuffisante en 2016, entraînant une suspension des procédures. Elles sont désormais à nouveau possibles. Le projet rapidement adopté par le Parlement vaut non seulement pour l'AI et la Suva, mais aussi pour l'assurance-chômage et l'assurance-maladie obligatoire. Le Conseil fédéral a déjà exposé les modalités de mise en œuvre de la loi. Les détectives devront notamment obtenir une autorisation pour surveiller les assurés. (ats)

### Procédures d'observation 2

#### Crainte d'un soupçon généralisé à l'encontre des assurés

La décision de dimanche donne un chèque en blanc aux caisses-maladie et aux assurances pour surveiller les assurés, estime le comité référendaire dans un communiqué. Il avait déposé un recours relatif à la votation contre les faits inexacts contenus dans la brochure explicative du Conseil fédéral. Pour l'Union syndicale suisse (USS), tous les bénéficiaires de prestations sociales sont exposés à un soupçon généralisé et les assureurs privés se trouvent dotés de compétences très étendues pour lutter contre les abus. Il incombe désormais au Conseil fédéral de veiller à protéger la sphère privée des assurés et de faire en sorte que les espions des assurances ne viennent pas les surveiller jusque chez eux. L'USS espère que la Suva saura montrer l'exemple, tout comme la faïtière des travailleurs Travail.Suisse qui regrette vivement que le projet ait été adopté par une majorité d'électeurs. L'organisation demande une application très mesurée de la loi car il s'agit d'une forte intrusion dans la sphère privée. (ats)

### Procédures d'observation 3

#### Partisans satisfaits

Le comité «Oui au fair-play dans le droit des assurances sociales» s'est réjoui de l'adoption du projet à une nette majorité. Le peuple a ainsi confirmé que la lutte contre les abus dans les assurances sociales, qui a déjà fait ses preuves, peut continuer. L'Association Suisse d'Assurances (ASA) s'est également félicitée du résultat: l'électorat s'est prononcé pour une protection ferme et déterminée des institutions sociales suisses contre la fraude, selon elle. Pour l'Union patronale suisse, la décision claire du peuple permet de continuer à lutter efficacement contre les abus dans le respect des règles internationales. Les mesures de surveillance sont adaptées pour les employeurs et améliorent l'équité dans le domaine des assurances sociales, estime-t-elle. (ats)

**Modification de loi****Frais des procédures d'observation à la charge des assurés**

Le durcissement du droit des assurances sociales est sur les rails: la Commission consultative du Conseil national (CSSS-N) s'est ralliée pour l'essentiel aux décisions du Conseil des Etats. Comme l'a indiqué la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats, elle a accepté le projet de modification de loi qui prévoit notamment l'introduction d'une obligation nuancée d'assumer les frais de procédure devant les tribunaux. De même que le Conseil des Etats, la Commission du National espère que cette disposition permettra de faire baisser le nombre de recours devant les tribunaux cantonaux des assurances. A l'instar de la Chambre haute, la CSSS-N ne souhaite pas soustraire systématiquement au référendum facultatif les traités en matière de sécurité sociale. Elle approuve le principe selon lequel les assurés qui obtiennent des prestations d'assurance en fournissant sciemment des indications fausses doivent eux-mêmes prendre en charge les frais supplémentaires occasionnés par une procédure d'observation. (ats)

**Prise en charge des proches****Mesures contestées**

Avec les mesures de soutien prévues pour les proches de personnes gravement malades, le Conseil fédéral pourrait avoir trouvé un compromis. Toutefois, les syndicats estiment que le projet ne va pas assez loin et les entreprises ne veulent rien faire. Par le projet de loi fédérale, le Conseil fédéral entend améliorer la situation juridique et financière des proches de personnes gravement malades. Les coûts supplémentaires seraient à la charge de la Confédération et des entreprises. Trois mesures sont au cœur du projet: l'obligation légale de maintien du salaire doit être élargie; un congé de 14 semaines doit être créé pour les parents qui s'occupent d'un enfant gravement malade; en outre, le droit aux bonifications pour tâches d'assistance doit être étendu. (ats)

**Personnalité****Un directeur pour le centre d'assurances sociales de Lucerne**

Le nouveau centre d'assurances sociales de Lucerne, qui démarrera ses activités le 1er janvier 2019, sera dirigé par Martin Bucherer. Actuellement à la tête du service de l'économie et du travail, M. Bucherer a été élu directeur par le conseil d'administration. Les autres membres de la direction seront Donald Locher, directeur de l'office AI de Lucerne, Alain Rogger, qui dirigera la caisse de compensation lucernoise à partir de 2019, ainsi que Kurt Sidler, directeur adjoint de la caisse de compensation. Le gouvernement avait auparavant nommé le conseil d'administration du centre d'assurances sociales qui sera dirigé par le conseiller d'Etat Guido Graf et compte huit membres au total. (ats)

# Journée salaire et assurances sociales 2019

Nouveautés et changements dans les assurances sociales et actualités de la pratique des salaires

**Jeudi 17 janvier 2019, Lausanne**

Formation  
continue  
[www.epas.ch](http://www.epas.ch)

## AVS

### Réforme fiscale

#### Un comité bourgeois s'oppose aux projets liés

La réforme fiscale couplée à l'AVS est sous pression. Après le référendum lancé par la gauche et les Verts en octobre, un comité bourgeois entre à son tour en croisade contre le projet. Les adversaires issus des rangs de l'UDC, des Jeunes UDC et des Jeunes PLR contestent le lien qui est fait entre la nouvelle fiscalité des entreprises et le financement de l'AVS. Camille Lothe, co-présidente du comité et présidente des Jeunes UDC zurichoises, évoque une «véritable tromperie». Elle estime qu'il n'y a pas de lien objectif entre réforme fiscale des entreprises et AVS et que le projet tel qu'il est présenté empêchera le peuple d'exprimer clairement sa volonté. (ats)

## AI

### Expertises

#### La CSSS du Conseil national veut des règles plus strictes

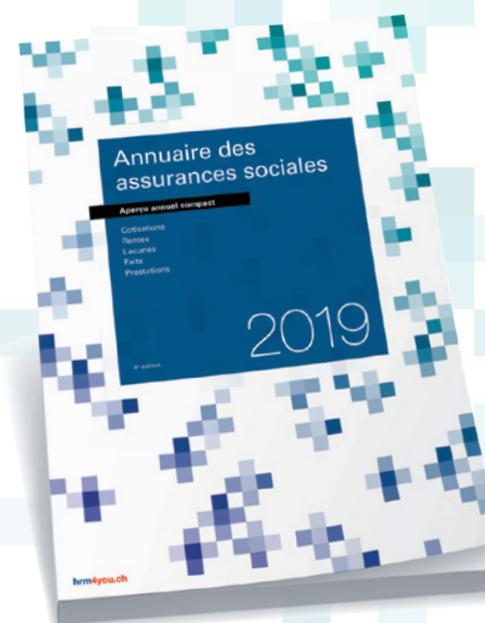
La révision de l'AI est prête à être examinée par le Conseil national. Sa Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS-N) s'est penchée sur les exigences relatives à l'établissement d'expertises. Elle veut inscrire expressément dans la loi une obligation d'indépendance pour les experts. Les entretiens entre experts et personnes expertisées doivent également faire l'objet d'un procès-verbal. La CSSS-N veut en outre obliger le Conseil fédéral à édicter des critères applicables à l'autorisation d'expertises médicales et à

## Annuaire des assurances sociales 2019

La nouvelle édition 2019 de l'annuaire des assurances sociales met à votre disposition, dans une présentation compacte, ce qu'il faut savoir sur les assurances sociales. Il s'agit, d'un côté, d'une approche des différentes assurances sociales en termes de connaissance et, d'un autre côté, de développer des compétences permettant d'agir face aux faits et obstacles dans certaines situations de vie.

#### Nouveautés 2019

- Rentes AVS/AI (augmentation le 01.01.2019) et augmentation correspondante des cotisations des indépendants/salariés
- Les termes les plus importants de la LPGA
- Nouveaux seuils dans la prévoyance professionnelle, dans les allocations familiales
- Calcul de la rente AI pour les personnes ayant une activité professionnelle à temps
- partiel dans l'AI et pour d'autres cas de figure dans l'AA et la PP
- Les nouvelles primes de caisses-maladie
- Beaucoup de précisions pratiques et de compléments dans tous les thèmes traités



Roland R. Perret/Gertrud E. Bollier  
158 pages, format A4, quadrichromie, broché  
Ordre: [hrm4you.ch](http://hrm4you.ch)

instituer une commission réunissant des représentants de tous les milieux concernés afin de surveiller de manière générale les expertises. Enfin, elle souhaite renforcer les droits de participation des personnes qui doivent se soumettre à une expertise. La commission considère en revanche qu'il ne serait pas judicieux d'étendre les possibilités de recours. Au vote sur l'ensemble, la CSSS-N a adopté le projet par 15 voix contre 0 et 7 abstentions. Le Conseil national devrait l'examiner à la session de printemps 2019. (ats)

## PC

### Date de référence

#### Nouvelles dispositions pour la fixation de la contribution fédérale

Le [Conseil fédéral](#) a décidé, pour le calcul de la contribution fédérale aux coûts des PC, de prendre comme date de référence le mois de mai en cours et non plus le mois de décembre de l'année précédente. La modification d'ordonnance correspondante entrera en vigueur le 1er janvier 2019.

### Financement de soins

#### Financement du logement protégé

Les établissements médico-sociaux coûtent cher, c'est pourquoi les personnes âgées doivent pouvoir bénéficier le plus longtemps possible d'une assistance à domicile. Le Conseil fédéral veut proposer un financement des logements protégés par le biais des prestations complémentaires (PC). Il est prêt à accepter une motion de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Conseil national. L'objectif est d'éviter une expansion coûteuse de l'offre de soins et de freiner la forte hausse attendue des coûts dans ce domaine. Le Conseil fédéral rappelle que le financement des séjours dans les EMS relève surtout de la compétence des cantons. C'est donc principalement à eux qu'incombe la tâche de favoriser le recours au logement protégé. (ats)

## APG

### Congé paternité

#### Contre-projet indirect à l'initiative

A la naissance d'un enfant, les pères doivent pouvoir prendre deux semaines de congé paternité rémunéré. La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Conseil des Etats a déposé une initiative parlementaire pour un congé paternité de deux semaines à titre de contre-projet indirect à l'initiative populaire sur le congé paternité. La CSSS propose que le père légal ait droit à un congé paternité de deux semaines à prendre dans les six mois qui suivent la naissance de l'enfant, en bloc ou sous forme de journées isolées. L'initiative populaire réclame quatre semaines de congé paternité. La consultation sur le contre-projet durera jusqu'au 2 mars 2019. (ats)

## Prévoyance professionnelle

### Taux d'intérêt technique

#### La CHS a ouvert la procédure d'audition

La Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle ([CHS PP](#)) a ouvert la procédure d'audition sur le projet de directives «Recommandation de l'expert en prévoyance professionnelle concernant le taux d'intérêt technique». Le projet de directives contient les principes et les règles que l'expert doit respecter pour la recommandation du taux d'intérêt technique.

---

**CPEG Nouveau projet du Conseil d'Etat**

«Compromis extrêmement solide»: c'est ainsi que le Conseil d'Etat genevois qualifie son nouveau projet de sauvetage de la CPEG, la caisse de pension des fonctionnaires. Ce texte – que le gouvernement souhaite voir examiner par le Grand Conseil lors d'une séance spéciale dès la mi-décembre – emprunte aux différents projets antérieurs, dont celui du Conseil d'Etat précédent mais aussi de la gauche et du MCG. Recapitalisation immédiate de 500 millions de francs, puis jusqu'à amener le taux de couverture à 75% via le transfert de 3,5 milliards en argent ou terrains. Taux de cotisation global maintenu à 27% avec une répartition de 58% à la charge de l'Etat et 42% à celle des fonctionnaires contre 2/3 et 1/3 actuellement. Enfin, passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations. Une nouvelle loi doit être promulguée avant juin 2019 – calendrier très serré en tenant compte d'un probable référendum – pour éviter la baisse des prestations de 10% au 1er janvier 2020 déjà décidée par le comité de la CPEG si rien ne change d'ici là. Le Conseil d'Etat estime qu'avec son projet les prestations diminueraient au maximum de 5% grâce aux mesures d'accompagnement prévues pour les assurés âgés.

---

**Rente anticipée dans la construction****Les rentes de la FAR ne seront pas réduites**

Les délégués de la Société Suisse des Entrepreneurs ([SSE](#)) l'ont confirmé: la rente anticipée à 60 ans dans la construction doit être assainie. L'âge de la retraite n'augmentera pas et les rentes transitoires (FAR) ne seront pas réduites. L'augmentation des salaires en vue de compenser les hausses des cotisations à verser par les travailleurs pour assainir la FAR n'a guère été contestée par les délégués. Le prochain tour de négociations aura lieu le 28 novembre 2018.

---

**Divorce****L'avoir de prévoyance n'est pas toujours partagé**

Lors d'un divorce, le partage en deux moitiés égales des avoirs de la prévoyance professionnelle ne s'applique pas dans tous les cas. Le [Tribunal fédéral](#) a précisé sa jurisprudence dans un cas où l'époux a gravement manqué à ses obligations envers sa famille, se rendant coupable de mauvais traitements aussi bien psychiques que physiques sur son épouse et ses deux enfants. L'homme a réclamé une rente mensuelle de 1437 francs à la caisse de pensions de son ex-femme. La situation financière des deux époux était très différente: la femme percevait une rente globale d'environ 7000 francs par mois tandis que l'homme, qui travaillait occasionnellement comme plâtrier-peintre, ne devait toucher que 1700 francs de rente. Aux yeux des juges, son inactivité et sa passion pour les jeux de hasard l'ont rendu responsable de sa situation financière difficile. Dans son arrêt, le Tribunal fédéral a certes confirmé le principe du partage par moitié des avoirs de la prévoyance professionnelle. Mais si des motifs importants le justifient, le juge du divorce a la possibilité de déroger à ce principe. (Arrêt 5A\_443/2018 du 6 novembre 2018)

---

## Assurance-maladie

---

**Personnel soignant****Le Conseil fédéral rejette l'initiative sur les soins sans contre-projet**

Le [Conseil fédéral](#) recommande de rejeter l'initiative populaire «Pour des soins infirmiers forts». Il a adopté le message y afférent.

---

**Akquise Règles contre la prospection téléphonique et les commissions**

Le Conseil fédéral veut pouvoir mettre un terme au démarchage téléphonique indésirable et aux commissions excessives des intermédiaires pour les contrats d'assurance-maladie. Il est disposé à accepter un mandat en ce sens du Parlement, comme il l'a expliqué dans sa réponse à une motion de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Conseil des Etats. Elle souhaite la mise en place de normes de qualité élevées dans le domaine de l'assurance de base et de l'assurance complémentaire. Au moyen d'une réglementation déclarée obligatoire, le Conseil fédéral devrait pouvoir imposer l'interdiction de la prospection téléphonique à froid, une formation approfondie et l'obligation de dresser un procès-verbal de l'entretien, signé par le client et le conseiller. Par ailleurs, le Conseil fédéral doit avoir la compétence de déclarer contraignante pour l'ensemble de la branche une réglementation des commissions versées aux intermédiaires dans le domaine de l'assurance de base. (ats)

---

**Primes Manifestations à Genève et Lausanne**

Un millier de personnes ont manifesté à Genève contre la hausse des primes d'assurance-maladie. Les organisatrices, deux mères de famille, veulent faire réagir les responsables politiques face à une situation qu'elles jugent intolérable. Les primes d'assurance-maladie «démessurées» grèvent le budget de nombreux ménages, ont-elles martelé en tête du cortège des manifestants. A Lausanne, plus de cent personnes leur ont fait écho en réclamant un système de santé plus égalitaire. Les organisateurs, un mouvement citoyen pour des primes justes, ont invité la population à signer l'initiative populaire fédérale «Assurance-maladie. Pour une liberté d'organisation des cantons». (ats)

---

**Réduction des primes Bâle-Campagne rejette l'initiative sur la réduction des primes**

Dans le canton de Bâle-Campagne, les primes d'assurance-maladie ne seront pas limitées en fonction du revenu. Les électeurs ont rejeté une initiative populaire du PS. Le gouvernement continuera donc à fixer la prime de référence du canton. Le parlement reste compétent pour définir le taux en pour-cent ainsi que les limites de revenu applicables aux réductions. (ats)

---

**Dépenses de santé Hausse de 3.9% dans les prochaines années**

Les dépenses de santé devraient continuer à progresser en 2019 et 2020, selon le Centre de recherches conjoncturelles [KOF](#) qui anticipe une hausse de 3.9% pour chacune des deux années à venir. Pour 2018, le KOF maintient ses prévisions d'une croissance de 3.8%. En 2019 et 2020, les dépenses de santé devraient donc augmenter plus fortement que par le passé récent et cette année. En 2017, elles avaient enregistré une croissance de 3.5%.

---

**Système de santé La nouvelle structure des prestations Tarmed ne fait pas l'unanimité**

La nouvelle structure qui doit succéder au tarif Tarmed pour les prestations médicales ambulatoires est prête. Toutefois, le nouveau modèle n'est pas soutenu par tous les partenaires de la santé. L'association des hôpitaux H+ s'est retirée de la société ats-tms SA après la validation de la structure des prestations. (ats)

## AC

---

### Étude 1 Différences cantonales

Sur mandat de la commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage, le Secrétariat d'Etat à l'économie ([Seco](#)) a fait analyser les facteurs qui expliquent les différences cantonales en matière de chômage pour la période 1990-2017 par le Centre de recherches pour le marché de l'emploi et l'économie industrielle (Forschungsstelle für Arbeitsmarkt- und Industrieökonomik) de l'Université de Bâle. L'étude analyse l'écart des chiffres du chômage en prenant en considération tant les différences entre les cantons que la disparité des durées de chômage. Elle conclut qu'il existe des variations considérables entre les cantons mais aussi sur la durée.

---

### Étude 2 Situation des jeunes et jeunes adultes

Sur mandat de la commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage, le Secrétariat d'Etat à l'économie ([Seco](#)) a fait analyser la situation des jeunes et des jeunes adultes sur le marché du travail. Selon l'étude, une majorité de jeunes et de jeunes adultes en Suisse réussit bien la transition entre formation et vie active.

---

### Marché de l'emploi Le taux de chômage au sens du BIT baisse à 4.4%

Le nombre d'actifs occupés en Suisse a progressé de 1.2% entre le 3e trimestre 2017 et le 3e trimestre 2018. Sur la même période, le taux de chômage selon la définition du Bureau international du Travail (BIT) a baissé de 0.6 point à 4.4%. De son côté, l'Union européenne a vu son taux de chômage reculer de 7.3 à 6.5%. Tels sont les résultats de l'enquête suisse sur la population active ([ESPA](#)).

---

### LPP Le taux de cotisation est abaissé à 0.25%

Le [Conseil fédéral](#) a adopté la modification de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle obligatoire des chômeurs. Fixé aujourd'hui à 1.5%, le taux de cotisation du salaire journalier coordonné passera à 0.25%. Le fonds de l'assurance-chômage et les chômeurs seront déchargés au total de quelque 20 millions de francs par an. La modification de l'ordonnance entrera en vigueur le 1er janvier 2019.

## Economie

---

### Taux négatifs La BNS garde le cap

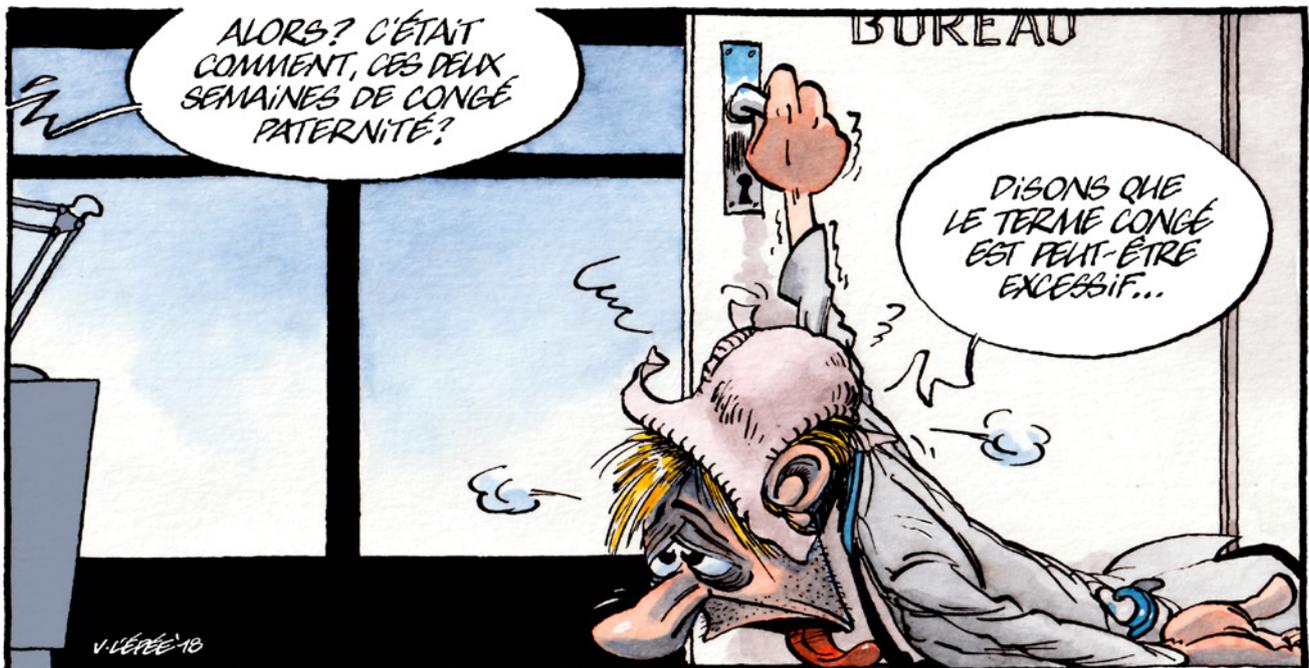
La Banque nationale suisse (BNS) ne compte pas abandonner prochainement sa politique monétaire avec des taux d'intérêt négatifs. Andréa Maechler, membre de la direction générale de la BNS, l'a confirmé dans un entretien avec «Le Matin Dimanche».

---

### Salaires Augmentation des salaires effectifs et minimaux

Les partenaires sociaux signataires des principales conventions collectives de travail (CCT) de Suisse ont convenu pour 2018 d'une augmentation nominale de 0.9% des salaires effectifs et de 0.5% des salaires minimaux. Les salaires

## Caricature

**Bientôt un congé paternité de plus longue durée?**

effectifs ont augmenté de 0,3% à titre collectif et de 0,6% à titre individuel. Ce sont là quelques résultats de l'enquête sur les accords salariaux conclus dans les domaines conventionnels, réalisée par l'Office fédéral de la statistique ([BFS](#)).

Schweizer Sozialversicherung  
Assurance Sociale Suisse

Kinder in den Sozialversicherungen  
Les enfants dans les assurances sociales



Ausgabe 4-18 der «Schweizer Sozialversicherung»:  
**Kinder in den Sozialversicherungen**

«Assurance Sociale Suisse» numéro 4-18:

**Les enfants dans  
les assurances sociales**

Erscheinung: Oktober 2018 · Parution: octobre 2018